******

**La récitation du Coran en méditant ses versets, un moyen d’accès à l’amour d’Allâh**

**L'Imâm Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya**

**

**Introduction du livre « Est-tu aimer par Allâh »**

Louange à Allah ! C'est Allah que nous louons, nous Lui demandons aide et pardon et nous Lui demandons de nous protéger contre le mal que nous nous faisons à nous-mêmes et contre les mauvaises actions que nous pouvons commettre. Celui qu'Allah guide sur la bonne voie, nul ne peut l'égarer ; celui qu'Allah égare, nul ne peut le guider sur la bonne voie. Je témoigne que nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah, Unique sans associé, et je témoigne que Mohammad est Son serviteur Envoyé.

Il t'est sûrement arrivé, cher lecteur, d'avoir connu des sensations de pur bonheur et joie, et bien, c'est également ce que les Compagnons de l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- ont ressenti lorsqu’un homme lui posa une question et qu'il donna une réponse qui apaisa leurs cœurs et fit rayonner leurs âmes. Quelle était donc cette question et quelle était cette réponse ?

L'imâm Al-Bukhârî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- et l'imâm Muslim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- rapportent dans leurs sahîh-s qu'Anas Ibn Mâlik a dit : « **Un homme nous arrêta à la porte de la mosquée alors que l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- et moi nous apprêtâmes à sortir.**

**Il dit : « Envoyé d'Allah, quand aura lieu l'Heure [dernière] ?**

**« Et qu'as-tu préparé en vue de cet événement ? » lui demanda le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-.**

**« En prévision de cet événement, je n'ai pas accompli beaucoup de prières, ni beaucoup de jeûne, ni beaucoup d'aumônes, mais j'éprouve de l'amour pour Allah et pour Son Envoyé, lui répondit-il. »**

**Et l'Envoyé d'Allah de conclure : « Tu seras réuni avec ceux que tu as aimés ». »** [[1]](#footnote-1)

Il est rapporté selon une autre version de ce hadith qu'Anas -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « **Après notre conversion à l'Islam, jamais une chose ne nous a autant réjouis que la parole suivante du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- :** **« Tu seras réuni avec ceux que tu as aimés ». »**

Pourquoi les Compagnons se sont-ils réjouis de ce hadith, en cette intensité, au point d'affirmer qu'après la joie que leur avait procurée leur entrée en Islam, il n'y avait pas de chose qui leur était plus réjouissante que ce hadith ?

Sais-tu cher lecteur pourquoi ? ...

Ils se sont réjouis de cette nouvelle parce qu'ils venaient d'apprendre que par la sincérité dans l'amour pour Allah et pour Son Envoyé, le serviteur peut atteindre un degré de mérite qu'il est rare d'atteindre par les œuvres.

Souvent, l'œuvre du serviteur est entachée de défauts et d'omissions et est sujette au relâchement, alors que s'il concentre dans son cœur un amour sincère, pur et durable pour Allah et Son Envoyé, cela compense ce qui est imparfait dans son œuvre et l'élève aux hauts degrés de mérite qu'il n'espérait pas atteindre par ses propres moyens.

Grâce à l'amour, les œuvres mineures grandissent et le simple effort est béni ; ne peuvent s'en passer ni le serviteur actif qui l'emporte par les œuvres de bien, ni celui qui s'en tient à un juste milieu. C'est pourquoi lorsqu' Anas -*qu’Allâh l’agrée*- citait ce hadith, il disait : « **Pour ma part, j'aime Allah, Son Envoyé, Abu Bakr et ‘Umar. J'espère être avec eux quoique je n'aie pas accompli les œuvres qu'ils avaient accomplies** »[[2]](#footnote-2).

Ibn Al-Qayyim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **[ L'amour est] le degré de mérite pour lequel ceux qui le convoitent entrent en compétition, l'objectif auquel aspirent ceux qui effectuent des œuvres pies, le drapeau que les concurrents s'efforcent d'atteindre, la vertu pour laquelle les fervents se livrent corps et âme ; grâce à son «odeur agréable », les adorateurs se sont régalés, il est la nourriture des cœurs, l'aliment des âmes, la fraîcheur des yeux, le souffle vital de qui est privé, compte déjà parmi les morts, la lumière de qui en manque, est plongé dans des océans de ténèbres, le remède qui, absent du cœur, le condamne à toutes sortes de maladies, le plaisir qui, absent, transforme la vie en soucis et souffrances. Par Allah, ceux qui s'en parent ont acquis l'honneur de ce bas-monde et l'honneur de l'au-delà, car ils ont beaucoup profité de la présence de leur Bien-Aimé avec eux.**

**Depuis qu'Allah a déterminé la destinée des créatures en vertu de Sa volonté et de Sa sagesse efficiente, Il a décrété que l'homme sera réuni avec celui qu'il aime. Combien est parfait ce bienfait dont jouissent ceux qui aiment [Allah] ! Par Allah, ceux-là ont devancé ceux qui œuvrent avec énergie tout en dormant tranquillement sur leurs lits et ont dépassé la caravane de plusieurs étapes tout en restant debout** »[[3]](#footnote-3).

Cela ne signifie pas que l'amour est dissocié de l'acte ou que l’ « aimant » peut se passer de l'obéissance de son Bien-Aimé.

Comme l'œuvre qui s'accomplit sans amour est une œuvre sans âme, de même prétendre aimer sans agir est un amour qui n'est pas sincère, bien plus, une foi sans amour ni acte est une foi fictive.

Ibn Taymiyya -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **L'amour d'Allah, ou plutôt l'amour d'Allah et de Son Envoyé, est l'une des plus grandes obligations de la foi et l'une de ses bases fondamentales. Bien plus, il est le fondement de tout acte relatif à la foi et à la religion tout comme la reconnaissance de la vérité -at-tasdîq- est le fondement de toute parole relative à la foi et à la religion. Chaque mouvement dans ce monde provient de l'amour ; soit un amour louable ou un amour blâmable. Toutes les actions religieuses ne proviennent que de l'amour louable, et la base de l'amour louable est l'amour d'Allah -exalté soit-Il-, car l'œuvre issue d'un amour blâmable aux yeux d'Allah n'est pas considérée comme salutaire. Toutes les actions religieuses ne proviennent que de l'amour d'Allah, car Allah n'accepte parmi les œuvres que celles où l'on n'a désiré que Son visage** »[[4]](#footnote-4).

L'amour d'Allah le Très-Haut est pour les « stations » de la foi ce que le bijou qui se situe au milieu du collier est pour les perles qui l'entourent. Il n'y a pas après la « station » de l'amour de « station » qui ne soit pas l'un de ses fruits et de ses dérivés, tels que l'amour-désir -ash-shawq-, le réconfort et la satisfaction, et il n'y a pas avant elle de « station » qui ne soit pas l'un de ses préludes, comme le repentir, la patience et l'ascèse.[[5]](#footnote-5)

Donc, on ne peut arriver à la marche de l'amour dans l'échelle de la foi que si on a déjà monté les marches qui la précèdent et on ne peut monter les marches qui sont au-dessus d'elle que si on l'a déjà atteinte.

Or, le serviteur qui veut prouver qu'il est sincère dans son amour ou qui cherche à se parer des vertus qui sont le fondement de cet amour ou qui désire grimper ses marches, doit immanquablement effectuer des œuvres salutaires. Voici donc entre tes mains, cher lecteur, ce livre qui traite de dix moyens de s'attirer l'amour d'Allah. Ces dix moyens ont été dénombrés par l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- dans son livre sublime « madârij as-sâlikîn ».

Je pense que nous avons grand besoin de nous arrêter sur chaque moyen et de le méditer, afin de s'en servir pour réunir notre viatique en vue de notre voyage vers la Demeure de la stabilité.

Cher lecteur, tu dois sûrement être quelqu'un qui veille à construire son avenir, là-bas. Certes, le vrai avenir est là-bas ! Quant à l'avenir dans le monde d'ici-bas, il est illusoire. Commence dès maintenant à le construire, que tu sois jeune ou vieux, homme ou femme ! Commence à construire cet avenir, ou reprend sa construction, et tâche de placer le maximum de tes économies dans ton compte pour l'au-delà, car le jour et la nuit sont des caisses qui se remplissent dans le monde d'ici-bas et qui s'ouvrent dans le monde de l'au-delà.

Efforce-toi donc de remplir ces deux caisses par les signes d'amour et les preuves de sincérité et d'obéissance, sans oublier de demander à Allah de t'aider dans cela. Rappelle-toi en permanence la parole du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- **: « Mon Seigneur est venu vers moi** **-c'est à dire pendant son sommeil-** **et** **II m'a dit : « O Mohammad, dis : O mon Allah, je Te demande Ton amour et l'amour de ceux qui T'aiment et je Te demande de m'inspirer les œuvres qui me vaudront Ton amour ». »**[[6]](#footnote-6)**.**

**Le premier moyen : La récitation du Coran en méditant ses versets**

**La récitation du Coran en méditant ses versets, en essayant de comprendre leurs sens et en cherchant à savoir ce qu'Allah vise par eux,**

La récitation du Coran en méditant ses versets, en essayant de comprendre leurs sens et en cherchant à savoir ce qu'Allah vise par eux.

Parmi les moyens d'accès à l'amour d'Allah, il y a la récitation du Coran avec humilité, méditation et application dans la compréhension de ses sens. En effet, il n'est pas étonnant que le recours incessant au Livre d'Allah soit l'une des plus grandes actions qui attirent l'amour d'Allah. Si Allah le Très-Haut a voulu par Sa sagesse que notre croyance en Lui relève de la croyance en tout ce qui nous est caché -*ghayb*-, c'est qu'il a voulu également que Son discours adressé à nous soit quelque chose de manifeste : ainsi, nous pouvons voir Sa parole écrite [sur les pages du Coran], nous pouvons entendre sa récitation et sentir l'impact des mots la constituant et des sens qu'elle véhicule vers nos cœurs et nos esprits. Les pieux prédécesseurs étaient conscients de cette réalité lorsqu'ils récitaient le Coran. Al-Hasan Ibn ‘Alî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Ceux qui étaient avant vous considéraient le Coran comme des messages que leur Seigneur leur envoyait. Ils les recevaient le jour et les méditaient le soir** »[[7]](#footnote-7).

C'est vraiment une chose extraordinaire qu'Allah, le Très-Grand, le Très-Haut, le Maître de la Royauté ait élu cet être faible et petit qu'est l'homme pour recevoir Son discours, qu'il l'ait privilégié et honoré en daignant lui parler et s'entretenir confidentiellement avec lui.

Ibn Al-Jawzî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Celui qui récite le Coran sublime se doit de considérer l'ampleur de la bienveillance d'Allah le Très-Haut à l'égard de Ses créatures en rendant la compréhension de Sa parole accessible à leur intelligence. Il se doit également de prendre conscience que les paroles qu'il récite ne sont pas l'œuvre d'un humain, de ressentir la grandeur de leur Auteur -exalté soit-Il- et de les méditer** »[[8]](#footnote-8).

Ibn As-Salâh -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **La récitation du Coran est un don par lequel Allah a honoré les hommes. Selon certaines données traditionnelles, les Anges n'ont pas eu ce privilège et cherchent à l'entendre de la bouche des hommes** »[[9]](#footnote-9).

Cependant, ce don ne s'accomplit que si celui qui récite le Coran ne le fait que pour plaire à Allah -*al-ikhlâs*-. L'imâm An-Nawawî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit que la sincérité est la première qualité dont doit se parer celui qui récite le Coran. En récitant le Coran, il doit prendre conscience au fond de son âme qu'il s'entretenait intimement avec Allah le Très-Haut.[[10]](#footnote-10)

Pense, cher frère, qu'Allah t'a donné l'autorisation de t'entretenir intimement avec Lui, te confiant ainsi le secret de Son amour, car le Coran guide vers Son amour. Puisque le Coran est la voie qui mène vers Allah et ce qu'Il aime, il n'y a pas de doute que le fait d'aimer le Coran permet au cœur et à l'esprit d'accéder à la connaissance d'Allah et à ce qu'Il aime. Grâce à lui, on apprend les noms et les attributs d'Allah, ce dont il convient de Le qualifier et ce dont II est trop transcendant pour en être qualifié, de même ce qu'Il a institué comme lois détaillées dont la conformité attire Son amour et Sa satisfaction.

Ainsi, un des Compagnons du Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- s'est attiré l'amour d'Allah grâce à une sourate qu'il aimait et qu'il récitait en en méditant le sens, à savoir la sourate « La consécration*-al-ikhlâs-* », comme le prouve le hadith suivant : « **Â‘isha -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- envoya un homme à la tête d'une expédition militaire. Il dirigeait la prière de ses compagnons et il terminait toujours sa récitation par la sourate qui commence par « Il est Allah, Il est Un ».[[11]](#footnote-11) Lorsque les hommes revinrent [à Médine], ils signalèrent ce fait à l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- qui leur dit : « Demandez-lui pour quelle raison il faisait cela ? » ce qu'ils firent, et l'homme de répondre : « Dans cette sourate, il y a la description du Tout-Miséricordieux et j'aime la réciter ».**

**L'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- déclara alors : « Faites-lui savoir qu'Allah l'aime ».** »[[12]](#footnote-12)

Celui qui aime le Coran ne peut qu'aimer Allah parce qu'il y trouve Sa description et ne peut qu'aimer l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- parce que c'est lui qui a transmis Sa parole. ‘Abd Allah Ibn Mas‘sûd -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « **Quiconque aime le Coran aime Allah et Son Envoyé** ».[[13]](#footnote-13)

Nul doute que le fait de s'efforcer à comprendre le sens des versets du Coran et de les méditer est une preuve qu'on l'aime, et c'est en revanche une preuve de la faiblesse de cet amour, voire son absence, que de se détourner de lui et de refuser de le méditer. Le Très-Haut blâme les hypocrites pour leur refus de méditer le Coran en disant : « **Que ne méditent-ils le Coran ? S'il venait d'un autre qu'Allah ils y trouveraient alors nécessairement de nombreuses contradictions** ».[[14]](#footnote-14)

La méditation du Coran est un remède contre les maladies du cœur. Elle se propage au fond de lui pour le guérir de ses maladies, nettoyer les souillures qui l'affectent et répliquer aux ambiguïtés et aux tentations que les diables parmi les hommes et les djinns lui suggèrent.

En effet, c'est parce qu'ils se détournent de la méditation du Coran et refusent d'en tirer les enseignements qui leur permettent de bien se guider, que les hypocrites ont des cœurs affectés par les maladies relatives aux passions *-ash-shahawât-* et celles relatives aux ambiguïtés, comme a dit Allah -exalté soit-Il- : « **Dans leur cœur, il y a une maladie et Allah aggrave leur maladie ; ils auront un châtiment douloureux du fait des propos mensongers qu'ils tenaient** »[[15]](#footnote-15)

Selon une autre lecture : «  **...du fait de ce qu'ils considéraient comme mensonger** ».[[16]](#footnote-16)

A propos du verset : « **Que ne méditent-ils le Coran ? ...** », Al-Qurtubî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **[Allah] critique les hypocrites pour leur refus de méditer le Coran et de réfléchir à ses sens** ».[[17]](#footnote-17)  La non-méditation du Coran est considérée comme un défaut, c'est comme si nous ne nous souciions pas de l'état de notre cœur, nous ne nous intéressions par à sa santé et à sa purification et nous ne mesurions pas les répercussions d'une telle négligence sur nous à court et à long terme. Quant à celui qui médite le Livre d'Allah, il tient compte de tout cela, et c'est là le but principal de la méditation.

Méditer le Coran est le seul moyen de pénétrer ses significations et de comprendre ses implications qui constituent le fondement des injonctions religieuses, or la connaissance des devoirs religieux est obligatoire, cette obligation est aussi stricte que celle de leur accomplissement, d'où le caractère obligatoire de la méditation du Coran.

Al-Quturbî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Le verset précité ainsi que la parole du Très-Haut : « Que ne méditent-ils pas le Coran ? Ou bien y a –t-il, sur les cœurs de certains d’entre eux, des verrous ?** **»[[18]](#footnote-18) prouvent qu’il est obligatoire de méditer le Coran afin de comprendre le sens de son contenu** ».

L'apprentissage obligatoire des sens du Coran à travers leur méditation, l'initiation aux efforts de ceux qui l'ont vraiment médité, l'acquisition d'une connaissance rigoureuse des sciences qui s'y rapportent et leur commentaire dans des ouvrages, ont été le point de départ pour certains, qui après l'avoir compris, ont transmis leur savoir à d'autres, et c'est là un rang de mérite élevé réservé à ceux qui aiment le Coran et qui sont enclins à en méditer le sens. Ceux-là ont accédé au rang des meilleurs dans la meilleure communauté. En effet, si la communauté Mohammadienne est la meilleure communauté comme a dit Allah -exalté soit-Il- : **« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été suscitée pour les hommes »**[[19]](#footnote-19)**,** sachons que ses meilleurs membres et l'élite de son élite sont les Gens du Coran. L'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a parlé de cette supériorité dans un hadith, dont le contenu est clair et dont la chaîne des garants est authentique, que rapporte ‘Uthmân Ibn ‘Affân -*qu’Allâh l’agrée*-, il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : **« Le meilleur d'entre vous est celui qui a appris le Coran et l'a enseigné ».**[[20]](#footnote-20)

Ils sont les meilleurs des meilleurs et l'élite de l'élite, comme le dit le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dans un autre hadith : **« Allah -Puissant et Majestueux- a des Gens parmi les hommes** ».

Les Compagnons -*qu’Allâh les agrée*- demandèrent : « **Qui sont-ils, Envoyé d'Allah ?** »

Il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- répondit : **« Ce sont les Gens du Coran ; ils sont les Gens d'Allah et Son entourage proche »**[[21]](#footnote-21)**.**

Vraiment, on ne peut qu'envier les Gens du Coran pour leur supériorité dans le bien et le privilège dont ils jouissent. Certes celui à qui Allah a accordé de retenir le Coran et de le comprendre et lui a inspiré de l'aimer, montera à un degré élevé de l'adoration quand il le récitera en prière ; le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : **« L'envie est licite dans deux cas : un homme auquel Allah a accordé de retenir le Coran et de le comprendre et qui le récite en prière de jour comme de nuit et un homme auquel Allah a accordé de l'argent et qui le dépense [dans les œuvres de bien] de jour comme de nuit »**[[22]](#footnote-22)**.**

En vérité, ceux qui méritent qu'on les envie sont ceux qui respectent aussi bien la prononciation des lettres du Coran que ses enseignements. Quant à ceux qui se contentent de respecter les règles de sa psalmodie sans respecter ses règles légales, il est une preuve contre eux et non une preuve en leur faveur. Ceux-là ne sont pas à l'abri du châtiment s'ils ne se repentent pas. En effet, ce sont ceux qui retiennent par cœur le Coran et observent ses lois qui sont concernés par la tradition suivante : « **Allah ne châtie jamais un cœur qui conserve au fond de lui le Coran** »[[23]](#footnote-23).

Donc la conservation du Coran dans le cœur ne s'accomplit que par sa méditation, car la bénédiction de ce Livre y est enfouie comme un trésor, seuls ceux qui le méditent parviennent à l'extraire ; le Très-Haut a dit : **« Voici un Livre que Nous t'avons révélé, un support de bénédiction, afin qu'ils en méditent les versets et que ceux qui sont doués d'intelligence en tirent les leçons »**[[24]](#footnote-24)**.**

Dans l'explication de ce verset, l'imâm Al-Buqâ’î -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **« afin qu'ils en méditent les versets »** **signifie : « afin qu'ils examinent les aboutissements de chaque verset, ses implications et les sens profonds vers lesquels il mène, chose à laquelle on parvient par la longue méditation de son sens apparent. Quant à celui qui se contente seulement de retenir par cœur ses lettres, il est comparable à celui qui a une chamelle qui abonde en lait mais qui ne la trait pas ou une jument féconde mais qui ne la destine pas à la reproduction. Celui-là risque de négliger d'observer ses prescriptions et de sombrer ainsi dans une faillite évidente** »[[25]](#footnote-25).

Donc celui qui aspire à la grande réussite [dans ce monde et dans l'au-delà], qu'il soit parmi ceux qui suivent -*yatlûna*-[[26]](#footnote-26) le Coran comme il faut le suivre. Le Très-Haut a en effet dit : **« Ceux qui psalmodient** **-yatlûna-** **le Livre, qui accomplissent la prière et dépensent une partie de ce dont Nous les avons gratifiés en aumônes, secrètement et en public, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périt jamais ; cela afin qu'il les rétribue intégralement tout en leur accordant même une gratification supplémentaire par un effet de Sa grâce car II est Pardonnant et II reconnaît [les mérites de Ses serviteurs] »**[[27]](#footnote-27)**.**

Le commerce qui ne périt jamais ouvre une récompense qu'il faut s'appliquer d'obtenir.[[28]](#footnote-28) Or on ne peut y parvenir que par la méditation, comme a dit Ibn Al-Jawzî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- : « **C'est la méditation qui est visée par la récitation, fût-ce en répétant plusieurs fois un seul verset : Abû Dharr -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a veillé en prière en répétant un même verset : « Si tu les châties, ils sont pourtant** **Tes** **serviteurs et si Tu leur pardonnes, Tu es, en vérité, le Tout-Puissant, le Très-Sage »[[29]](#footnote-29). Tamîm Ad-Dârî -*qu’Allâh l’agrée*- a accompli une fois la prière surérogatoire de la nuit -al-qiyâm- en répétant un seul verset, c'était la parole du Très-Haut :** **« Ceux qui ont commis des fautes s'imaginent-ils que Nous les placerons, vivants ou morts, au même rang que ceux qui auront cru et œuvré pieusement ? Quel manque de jugement** **! »[[30]](#footnote-30) Ar-Rabî’ Ibn Khaytham a fait de même une nuit.[[31]](#footnote-31)**

**Celui qui récite le Coran doit user de son intelligence pour tirer de chaque verset des éléments qui lui permettent d'en comprendre le sens. Ainsi quand il récite la parole du Très-Haut : « Il a créé les cieux et la terre »[[32]](#footnote-32), il doit considérer Sa grandeur et contempler Son omnipotence dans tout ce qu'il voit ; quand il récite Sa parole : « Avez-vous vu ce que vous éjaculez »[[33]](#footnote-33), il doit mentalement reproduire qu'une simple goutte de sperme se transforme en des muscles, des os, des vaisseaux et des nerfs, que se forment à partir d'elle la tête, les mains, les pieds, ainsi que d'autres organes et qu'ensuite apparaissent l'ouïe, la vue, l'intelligence et d'autres sens, qu'il médite donc ces choses extraordinaires. De même lorsqu'il récite les versets qui parlent de l'état de ceux qui traitent les prophètes de menteurs, il doit raviver en lui la crainte du châtiment si jamais il néglige de se conformer aux ordres d'Allah** »[[34]](#footnote-34).

Certes pour sentir la douceur du Coran, il faut s'arrêter sur ses versets, les voir et les revoir, en considérer les sens et les reconsidérer. Bishr As-Surrî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Le verset du Coran est comparable à une datte, plus on la mâche plus on en extrait son goût sucré ». Quand on rapporta cette parole à Abu Sulaymân, il dit : « [Bishr] a raison, le piège dans lequel vous tombiez c'est que lorsque l'un de vous commence une sourate, son premier souci est de la terminer** »[[35]](#footnote-35).

Ibn Rajab -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Un des gnostiques –‘ârif- a dit à un novice -murîd- : « Connais-tu le Coran par cœur ?**

**- Non, répondit-il »**

**Et le gnostique s'exclama : « Que mon refuge soit en Allah contre une telle situation ! C'est étonnant qu'un disciple ne connaisse pas le Coran par cœur ! De quoi peut-il se réjouir ? Quelles paroles peut-il déclamer ? Comment peut-il s'entretenir avec son Seigneur ? ».** »[[36]](#footnote-36).

Le Coran est sociable : quiconque tient bonne compagnie au Coran, le Coran lui tient bonne compagnie, quiconque se détourne du Coran, le Coran se détourne de lui. Le Coran peut accompagner le serviteur jusqu'à le conduire aux plus hauts rangs du Paradis. L'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a en effet dit : **« II sera dit au familier du Coran : « Lis et élève-toi, psalmodie-le comme tu le psalmodiais en ce monde, car ta demeure sera déterminée par le dernier verset que tu liras »**[[37]](#footnote-37)**.**

Ainsi le Coran s'élève avec celui qui le récite et met en œuvre les enseignements. Il est pour lui comme un ami intime, seule la satisfaction le rend satisfait, comme le montre avec des termes clairs le hadith selon lequel Burayda -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit: **«** **Le Coran se rend chez son familier lorsque sa tombe s'ouvre le Jour de la résurrection. [Quand il sortira de sa tombe], son état sera comparable à celui d'un homme très épuisé. Le Coran lui dira : « Me connais-tu ? - Non, répondra-t-il. Je suis le Coran, ton compagnon. A cause de moi tu as enduré la soif au milieu des journées chaudes et tu as veillé tes nuits, or chaque commerçant veille sur son commerce et je suis aujourd'hui celui qui veille sur ton commerce ». Ainsi il recevra un grand royaume par** **sa main droite et l'éternité par sa main gauche. On mettra sur sa tête une couronne qui le rendra vénérable et on vêtira son père et sa mère de deux parures d'une valeur que** **n'égalent pas les biens de ce monde. Ils diront : « Qu'avons-nous fait pour mériter ces parures ? » On leur répondra : « C'est grâce à votre fils qui avait appris le Coran ». Puis on lui dira : « Récite et monte les marches du Paradis tout en contemplant ses chambres ».** **Il ne cesse de monter tant qu'il continue de réciter, que ce soit rapidement ou lentement »**[[38]](#footnote-38)**.**

Ainsi le Coran s'élève avec celui qui le récite et met en œuvre les enseignements. Il est pour lui comme un ami intime, seule la satisfaction le rend satisfait, comme le montre avec des termes clairs le hadith selon lequel Burayda -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : **«** **Le Coran se rend chez son familier lorsque sa tombe s'ouvre le Jour de la résurrection. [Quand il sortira de sa tombe], son état sera comparable à celui d'un homme très épuisé. Le Coran lui dira : « Me connais-tu ? - Non, répondra-t-il. Je suis le Coran, ton compagnon. A cause de moi tu as enduré la soif au milieu des journées chaudes et tu as veillé tes nuits, or chaque commerçant veille sur son commerce et je suis aujourd'hui celui qui veille sur ton commerce ». Ainsi il recevra un grand royaume par** **sa main droite et l'éternité par sa main gauche. On mettra sur sa tête une couronne qui le rendra vénérable et on vêtira son père et sa mère de deux parures d'une valeur que** **n'égalent pas les biens de ce monde. Ils diront : « Qu'avons-nous fait pour mériter ces parures ? » On leur répondra : « C'est grâce à votre fils qui avait appris le Coran ». Puis on lui dira : « Récite et monte les marches du Paradis tout en contemplant ses chambres ».** **Il ne cesse de monter tant qu'il continue de réciter, que ce soit rapidement ou lentement ».39**

Il s’agit là de l’honneur accordé, dans l’au-delà, à celui qui a retenu le coran, mais il est honoré également dans ce monde comme le prouve le hadith suivant. Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : **« Honorer le musulman qui a des cheveux blancs, honorer l'homme qui a retenu le Coran sans y faire montre d'exagération ni de négligence et honorer le représentant de l'autorité juste relèvent de la vénération d'Allah le Très‑Haut** »[[39]](#footnote-39).

Avoir le Coran comme compagnon et bien entretenir cette relation est un honneur que n'égale aucun autre honneur. Celui qui porte en lui le Coran porte l'étendard de l'Islam, comme a dit Al-Fudayl Ibn ‘Iyyâd[[40]](#footnote-40) -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- : « **Celui qui porte en lui le Coran porte l'étendard de l'Islam. Il ne doit pas être comme celui qui, quand il voit les gens se livrer au verbiage, se joint à eux, qui quand il voit les nonchalants, les imite et qui quand il voit ceux qui se divertissent, les suit dans leur divertissement, et ce, par vénération d'Allah le Très-Haut** »[[41]](#footnote-41).

Celui-là mérite vraiment l'honneur de porter cet étendard qui est le plus noble des étendards. Le Très-Haut a dit : **« Certes** **Nous vous avons révélé un Livre dans lequel réside votre dhikr ! Comprendrez-vous enfin ? »**[[42]](#footnote-42), Ibn ‘Abbas -*qu’Allâh l’agrée*- a expliqué le dhikr par l'honneur[[43]](#footnote-43). Il a également dit -exalté soit-Il- : **« Ce Coran est un dhikr pour toi et ton peuple.** **Demain on vous demandera [si vous avez mis en pratique ses enseignements] »**[[44]](#footnote-44)**.** Cela veut dire : « C'est une source d'honneur pour toi et pour ton peuple s'il s'acquitte de son droit »[[45]](#footnote-45). Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : **« Par ce Livre Allah élève certaines personnes et en humilie d'autres »**[[46]](#footnote-46).

Le porteur de cet étendard d'honneur doit nécessairement mener une vie différente de celle des autres. Ibn Mas‘ûd -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « **Celui qui porte en lui le Coran doit se distinguer par ses veillées en prière quand les gens dorment, par son jeûne quand les gens « desjeûnent » -muftirûn-[[47]](#footnote-47), par sa tristesse quand les gens se réjouissent et par son humilité quand les gens se montrent orgueilleux** »[[48]](#footnote-48). C'est là le prix à payer en échange de cet honneur.

En plus, celui qui porte en lui le Coran ne doit pas être excessivement content de lui-même, ni s'illusionner sur sa personne, ni s'enorgueillir de ce qu'Allah lui a accordé comme faveur devant les gens ; le Très-Haut a dit : **« En vérité, la** **grâce est dans la main d'Allah, Il l'accorde à qui Il veut et Allah embrasse et connaît toute chose. Il favorise qui Il veut de Sa miséricorde et Allah détient une faveur immense »**[[49]](#footnote-49)**.**

Ibn Al-Jawzî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Il ne doit pas reconnaître en lui-même une quelconque force ou puissance ni se regarder avec l'œil de la satisfaction, car se voir imparfait et négligent rapproche d'Allah** »[[50]](#footnote-50).

Cependant, se sentir négligent n’empêche pas de raviver en soi le sentiment de jouir du bienfait d’Allah et d’en parler, car cela relève de la reconnaissance. En effet, celui qui porte en lui le Coran et le met en pratique jouit d’un bienfait que n’égale aucun bienfait. ‘Umar Ibn Al-Khattâb -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « Ô vos qui êtes versés dans les sciences du Coran *al-qurra’*- levez vos têtes, le chemin vous est désormais devenu clair, hâtez-vous donc vers la réalisation des œuvres pies et ne soyez pas un fardeau pour les gens. »[[51]](#footnote-51).

Allah le Très-Haut a dit : **« Dis :** « **Ceci (le Coran) provient de** **la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent**.**» »**[[52]](#footnote-52) et Il a dit : **« Et Nous révélons dans ce Coran** **ce qui constitue une guérison et une miséricorde pour les croyants »**[[53]](#footnote-53)**.** Celui à qui accorde de retenir le Coran et de le comprendre, c’est qu’il lui a accordé une grâce et une miséricorde immenses.

Az-Zarkashî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Sache qu'il faut considérer l'ampleur du bienfait qu'Allah a accordé à Son serviteur en lui apprenant la totalité du Coran sublime ou une partie, du fait qu'il est le plus grand miracle, qu'il demeurera tant que demeure l'appel à l'Islam et que celui à qui il a été révélé est le sceau des Prophètes et des Envoyés. Donc, le Coran sublime restera en vigueur en tant qu'argument à toute époque, parce c'est la parole du Seigneur des mondes et Son plus noble Livre. Que celui qui porte en lui le Coran se rende compte qu'Allah lui a prodigué une grâce immense et qu'il prenne conscience, quand il s'apprête à accomplir une œuvre, que le Coran est soit un argument en sa faveur soit contre lui** »[[54]](#footnote-54).

Ceux qui jouissent du privilège de porter en eux le Coran se doivent de profiter parfaitement de ce bienfait et de s'en servir pour raviver leurs cœurs en concentrant au fond de leurs âmes toutes les vertus qui permettent cela.

Peut-être te demanderas-tu, cher lecteur, quels sont les meilleurs moyens qui permettent de bien profiter du Coran. La réponse réside dans une règle sublime qu'Ibn Al-Qayyim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a mise à la tête des leçons utiles qu'il a citées dans son ouvrage « al fawâ'id », il a dit : « **Si tu veux profiter parfaitement du Coran, alors concentre ton coeur sur [les versets] que tu récites ou que tu écoutes, prête ton oreille à ceux-ci et fait acte de présence en te mettant dans la peau de celui à qui Allah -exalté soit-Il- s'est directement adressé, car c'est un discours émanant de Lui -exalté soit-Il- et adressé à toi par la langue de Son Envoyé -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-. Le Très-Haut a dit :** **« En quoi réside un rappel** **pour quiconque possède un coeur, tend 1'« écoute** » **et qui est témoin »[[55]](#footnote-55). Du fait que l'effet parfait dépend d'un agent efficace, d'un endroit réceptif, de l'existence de la condition, de la réalisation de l'effet et de l'inexistence de tout empêchement, ce verset englobe l'explication de tout cela par des termes brefs, clairs et explicites :**

* **La parole du Très-Haut :** **« En quoi réside un rappel »** **renvoie à ce qui a été dit du début de la sourate jusqu'ici et qui constitue l'agent efficace.**
* **Sa parole :** **« pour quiconque possède un cœur »** **désigne l'endroit réceptif. Le coeur ici désigne le coeur vivant qui médite les signes et les paroles d'Allah, comme dans Sa parole :** **« Ce n'est qu'un Rappel, un Coran explicite, afin d'avertir celui qui est vivant »[[56]](#footnote-56) -c'est-à-dire : « celui ayant un cœur vivant »-.**
* **Sa parole : « tend l'** « **écoute** **» » signifie « dirige son ouïe et prête son organe d'audition à ce qui lui est dit ». Il s'agit dans ce passage de la condition qui permet à la parole d'avoir un impact sur le coeur.**
* **Sa parole :** **« et qui est témoin »** **signifie « qui a un coeur présent » Ibn Qutayba a dit [à propos de ce dernier passage] : « qui entend réciter le Livre d'Allah en ayant le coeur concentré [sur ce qui se récite] et l'esprit éveillé, il n'est ni indifférent ni distrait ». Le dernier passage de ce verset fait allusion à l'empêchement. En effet, la distraction du coeur, son manque de concentration sur la parole récitée empêche celle-ci d'avoir un quelconque effet sur lui.**

**Donc en présence de l'agent qui est le Coran, de l'endroit réceptif qui est le coeur et de la condition qui est le fait de prêter l'oreille, et en absence de l'empêchement qui est la préoccupation du coeur par autre chose que le sens du discours coranique qui lui est adressé, l'effet bénéfique se réalise** »[[57]](#footnote-57).

Une fois que le serviteur a bien reçu la parole d'Allah et l'a bien comprise, il doit se préparer à la mettre en pratique et se soumettre à ce qu'elle comporte comme ordres, car la science appelle l'acte, si celui-ci répond favorablement, tant mieux, sinon cette science finit par disparaître. Ibn Al-Qayyim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit dans son ouvrage « zâd al-ma'âd » : « **Certains pieux prédécesseurs avaient dit : « Le Coran est descendu pour que ses enseignements soient traduits en actes, or on s'est contenté de faire de sa récitation une corvée ». C'est pourquoi ceux qui méritent d'être considérés comme les Gens du Coran sont ceux qui pénètrent son contenu de leur science et qui mettent en pratique ses enseignements même s'ils ne l'ont pas appris par coeur. Quant à celui qui l'a appris par coeur sans le comprendre et sans le mettre en pratique, il ne fait pas partie de ses Gens même s'il prononce parfaitement ses lettres** »[[58]](#footnote-58).

Empressons-nous donc de gagner l'amour d'Allah en apprenant Son Livre par coeur, en essayant de comprendre ses sens et en mettant en pratique ses enseignements. Pour cela je te conseille, cher frère, d'observer les règles relatives à la récitation du Coran.

**Règles relatives à la récitation du Coran**

Dans son ouvrage « *at-tibyân »,* l'imâm An-Nawawî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- en a cité quelques-unes dont nous résumons les plus importantes :

**1-**   Consacrer la récitation à Allah et sentir qu'on se livre à un entretien secret et pieux avec lui.

**2-**     Nettoyer la bouche à l'aide du *siwâk* ou de tout autre produit qui a la propriété de nettoyer la bouche.

**3-**  Le réciter en étant en état de pureté. Il est permis de le réciter après perte de l'état de pureté mineure[[59]](#footnote-59) - il récite ce qu'il a appris par coeur sans toucher à un exemplaire du Coran- . La femme atteinte de métrorragie *-istihâda-* a également le droit de réciter le Coran durant la période où elle est jugée selon la religion en état de pureté.

**4-**   Il est interdit à toute personne en état de souillure majeure et à la femme qui a ses règles de réciter le Coran, que ce soit en totalité ou en partie, sauf si la partie qu'ils veulent réciter fait partie d'un *dhikr* canonique du matin ou du soir, ou de tout autre *dhikr* qui comporte quelques versets du Coran. Il leur est toutefois permis de réciter le Coran dans leur for intérieur sans prononcer les mots. Il leur est également permis de le lire avec les yeux sans le toucher.

**5-** La personne en état de *janâba* et la femme menstruée qui ne trouvent pas d'eau pour se purifier peuvent procéder au *tayammum* et il est permis après cette opération de réciter le Coran, de prier et de pratiquer d'autres actes adorations tant qu’ils n’ont pas perdu leur état de pureté et tant qu'ils n'ont pas trouvé d'eau.

**6-** Il est préférable que la récitation se fasse dans un endroit propre et de préférence à la mosquée, car cet endroit est non seulement propre mais il est aussi sacré, et si le fidèle considère son séjour dans la mosquée comme une retraite spirituelle, ce sera encore mieux.

**7-** Il est préférable que celui qui récite le Coran se mette en face de la *qibla* et s'assoit humblement et sereinement, la tête baissée. Il est toute fois permis de réciter le Coran debout ou allongé, sauf que la récompense n'est pas la même.

**8-** Il est préférable de faire l'*isti'âdha* avant de commencer la récitation. Les termes de *l'isti'âdha,* comme s'accordent à l'affirmer la majorité des savants, sont les suivants : « **Je prends refuge en Allah contre satan le lapidé - a ‘oudhu bi l-Lâhi mina chaytani rajim** ». Il convient aussi de dire régulièrement : « **Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux - Bismi l-Lâhi ar-Rahmâni ar-Rahîm** » avant le début de chaque sourate sauf la sourate : « **Le Repentir – at-Tawbâ** »[[60]](#footnote-60).

**9-** Lorsque le fidèle se met à réciter, il doit se concentrer sur ce qu'il récite et le méditer.

**10-** Celui qui récite le Coran se doit de raviver en lui le sentiment de la crainte d'Allah, conformément à ce qu'a dit le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- : « **Récitez le Coran et pleurez, si vous n'arrivez pas à pleurer alors efforcez-vous de le faire** »[[61]](#footnote-61). Pour y arriver, il doit méditer ce qu'il y a dans le Coran comme menaces, promesses, pactes et engagements et penser à sa négligence en tout cela. Si le chagrin et l'envie de pleurer n'atteignent pas son coeur, qu'il pleure alors la dureté de son coeur car c'est le plus grand malheur.

**11-** Il est préférable de réciter le Coran en respectant les règles de la psalmodie *-at-tartîl-.* Les savants s'accordent à dire qu'il est recommandé de psalmodier le Coran, conformément à ce qu'a dit le Très-Haut : « **et psalmodie le Coran en articulant distinctement** »62 et parce que le *tartîl* inspire plus du respect pour le Coran et a plus d'effet sur le coeur que la récitation simple et rapide.

**12-**  Il est préférable pour celui qui récite de demander à Allah de lui accorder quelque chose de Sa grâce lorsqu'il passe par un verset qui évoque la miséricorde. Il lui demande de le protéger contre le mal lorsqu'il passe par un verset qui parle de châtiment. Quand c'est un verset qui parle de la transcendance d'Allah, il L'exempte de tout ce qu'Il ne saurait être qualifié, en disant par exemple : « **Gloire à Allah - -*Subhâna l-Lâh*-** » ou « **que Sa grandeur soit exaltée !** », etc.

**13-**  Le fidèle doit obligatoirement sanctifier scrupuleusement le Coran. Il doit éviter le rire, le verbiage, la dispute et toute frivolité lors de sa récitation, conformément à ce qu'a dit le Très-Haut : « **Et si l'on vient à réciter le Coran [devant vous], écoutez-le en silence afin qu'il vous soit fait miséricorde** »[[62]](#footnote-62).

**14-**  Seule la récitation selon l'une des sept « lectures » rapportées par des chaînes multiples de garants est permise. Il est interdit de réciter selon une « lecture » peu connue.

**15-** Les savants préfèrent que la récitation se fasse selon l'ordre des sourates, que ce soit dans la prière ou en dehors de la prière, parce que c'est pour une raison sage qu'Allah a mis les sourates dans cet ordre.

**16-** En dehors de la prière, il est préférable de réciter la parole d'Allah en la lisant dans un exemplaire du Coran plutôt que de la réciter par coeur, car le fait de lire le Coran est un acte d'adoration recommandé. Il convient donc de réciter et de regarder les versets du Coran en même temps, sauf si le fidèle ressent plus d'humilité quand il récite par coeur.

**17-**I1 est recommandé d'organiser des séances de récitation et d'étude du Coran. L'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a en effet dit : « **Chaque fois que des gens se rassemblent dans l'une des demeures d'Allah pour y réciter le Livre d'Allah et l'étudier ensemble, la sérénité descend sur eux, la miséricorde les envahit, les Anges les entourent et Allah les mentionne à ceux qui sont auprès de Lui** »[[63]](#footnote-63).

**18-** Il est recommandé de réciter le Coran à haute voix tant qu'on ne le fait pas par ostentation et qu'on ne perturbe pas ses voisins, car la récitation à voix audible éveille le coeur et concentre l'esprit sur ce qui est dit ; dans un hadith authentique, il y a ceci : « **A rien Allah n'a prêté l'oreille comme Il l'a prêtée à un Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- à la voix belle entrain de psalmodier le Coran** »[[64]](#footnote-64).

**19-** Il est recommandé de rendre sa voix belle lors de la récitation du Coran, l'Envoyé d'Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Ornez le Coran de vos voix** »[[65]](#footnote-65).

**20-** II est recommandé de choisir quelqu'un qui a une belle voix pour réciter le Coran. Ainsi est-il écrit dans les deux *sahîh-s,* d’après Ibn Mas’ ûd -*qu’Allâh l’agrée*-, que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dit à ce dernier : « « **Récite-moi le Coran. »**

**« Tu me dis de réciter le Coran alors que c'est sur toi qu'on l'a fait descendre ? » demanda Ibn Mas’ ûd.**

**« Oui, j'aime l'entendre de quelqu'un d'autre ».**

**Je lui ai donc récité, rapporte Ibn Mas' ûd, la sourate « Les Femmes ». Arrivé au verset que voici : « Alors qu'en sera-t-il lorsque Nous ferons venir un témoin de chaque communauté et que Nous te ferons venir comme témoin contre ces gens-là « de ta communauté »[[66]](#footnote-66), il me dit : « Assez ! » et j'ai vu ses yeux déborder [de larmes].** » [[67]](#footnote-67)

**21-** Certains savants considèrent qu'il est préférable d'inaugurer les séances de sciences religieuses par la récitation du Coran par quelqu'un qui a une belle voix.

**22-** Celui qui récite ne doit pas marquer un temps d'arrêt sur les signes qui indiquent le début d'un *Juz'[[68]](#footnote-68)*, d'un *hizb* ou du quart du *hizb* quand cet arrêt rend le sens de la phrase incomplet ou le perturbe.

**23-** II est réprouvé de réciter le Coran dans certaines positions de la prière comme l'inclination, la prosternation et quand on fait le *tashahhud.* En dehors de la sourate de l'Ouverture, il est réprouvé de réciter une sourate supplémentaire quand on prie derrière l'imam et qu'on entend ce qu'il récite. Il est également réprouvé de réciter le Coran quand on est dans un état de somnolence et quand on entend le prône de l'imam [dans la mosquée ou dans un lieu de prière].

**24-**Il n'est pas permis de réserver la récitation de certaines sourates à des occasions bien déterminées s'il n'y a pas dans la Sunna de hadith authentique qui le prouve, comme le fait de réciter dans la prière de l'aube du vendredi des sourates où il est recommandé de se prosterner, à l'exception de la sourate « La prosternation », ou le fait de réciter lors des prières dites *tarâwîh* la sourate « Le bétail » dans la dernière *rak'a* de la septième nuit du mois de ramadan en croyant que c'est un acte recommandé par la religion.

**25-** Quand le fidèle est entrain de réciter et que quelqu'un lui adresse une salutation, il doit arrêter la récitation et répondre à sa salutation. Si en dehors de la prière, son voisin éternue et dit : « **Louange à Allah - Al-Hamdu li l-Lâh** » pendant qu'il récite, il doit interrompre la récitation et lui répondre : « **Qu'Allah te fasse miséricorde ! Rahîmaka l-Lâh** » S'il entend l'appel du muezzin, il doit aussi interrompre la récitation et répéter ce qu'il dit.

**26-** Lorsqu'on passe par un verset où il est recommandé de se prosterner, il est conforme à la Sunna -sans être obligatoire- de se prosterner.[[69]](#footnote-69)

**Le danger de l'abandon du Coran**

Si le fait d'entretenir un bon rapport avec le Coran est l'un des moyens qui attirent l'amour d'Allah, le fait de l'abandonner et d'enfreindre les règles de bienséance dans son rapport avec lui attirent Son courroux.

Si certains vont être élevés les uns au-dessus des autres dans les degrés paradisiaques en fonction du bon rapport qu'ils entretiennent avec le Coran, d'autres seront au fin fond de l'abîme de l'Enfer à cause de leur abandon du Coran.

Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- s'est plaint à son Seigneur de ceux qui ont abandonné le Coran comme le relate le verset suivant : **« L’Envoyé** **a dit :** **«** **Ô** **mon Seigneur ! Mon peuple tient ce Coran pour chose** **à** **abandonner !** **» »**[[70]](#footnote-70) Lorsqu'on récite le Coran devant eux, ils couvrent sa récitation de leurs clameurs et de leurs discussions afin de ne pas l'entendre, c'est là un des aspects de l'abandon du Coran. Comme autres formes d'abandon du Coran, il y a le fait de ne pas avoir foi en lui, le fait de ne pas le méditer ni de chercher à en comprendre le sens, le fait d'écouter à sa place des poèmes, des chants et de la musique et le fait de suivre une voie qui ne s'inspire pas de lui.[[71]](#footnote-71) Or le croyant ne doit pas se permettre de tomber dans ces formes d'abandon.

Ibn Al-Qayyim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **L'abandon du Coran peut être de différentes manières :**

* **En abandonnant son écoute, en manquant d'avoir foi en lui et en se désintéressant de lui.**
* **En abandonnant sa mise en pratique et en s'abstenant de se conformer à ce qu'il a rendu licite et à ce qu'il a rendu illicite - il s'agit là d'un abandon du Coran même si on continue de le réciter et d'avoir foi en lui-.**
* **En s'abstenant de le prendre pour juge et de s'en remettre à lui dans les fondements de la religion -*al-usûl*- et ses prescriptions pratiques -*al-furû'*-.**
* **En négligeant de méditer dessus et en ne faisant pas l'effort de le comprendre et de connaître ce que cherche à dire Celui qui l'a fait descendre.**

**En négligeant de se servir de lui comme remède pour guérir de toutes les maladies du coeur et ses maux.**

**Tout cela en effet entre dans Sa parole : «** **Seigneur, dit l’Envoyé, mon peuple a vraiment fait de ce Coran une chose abandonnée** **»[[72]](#footnote-72). »**[[73]](#footnote-73).

Mettre le Coran dans un endroit précis pour seulement tirer bénédiction de son existence est une forme nouvelle de l'abandon du Coran à notre époque. Ainsi, des exemplaires du Coran restent dans les armoires de la maison ou à l'avant de la voiture jusqu'à ce qu'ils soient entièrement couverts de poussière, ce qui prouve réellement qu'il est abandonné. Cela relève du manque de respect vis-à-vis du Livre d'Allah. Ibn Al-Jawzî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Celui qui a chez lui un exemplaire du Coran doit le lire quotidiennement, ne serai-ce que quelques versets, pour éviter d'être compté parmi ceux qui l'ont tenu pour chose à abandonner** »[[74]](#footnote-74).

En plus de ce remède contre l'abandon du Coran qu'Ibn Al ­Jawzî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a prescrit dans cet ouvrage, il a montré dans un autre endroit de ce même ouvrage le remède contre des choses qui entraînent l'abandon de la compréhension et de la méditation du Coran ; il a dit : « **Celui qui récite doit se débarrasser de ce qui empêche la compréhension, comme quand satan lui fait imaginer qu'il n'a pas respecté les règles de ses nuances phonétiques, ce qui le pousse à répéter plusieurs fois le même mot et détourne son attention de la compréhension du sens. [Comme autre empêchement de la compréhension], il y a le fait de persister dans le péché ou d'avoir un comportement hautain ou de suivre aveuglément ses passions, car cela rend le coeur obscur comme la rouille qui envahit le miroir, il empêche la manifestation de la Vérité. En effet, le coeur est comme un miroir, les passions comme la rouille et les enseignements du Coran comme les images qui se voient à travers le miroir, or initier son coeur à repousser les passions c'est comme rendre sa clarté au miroir** »[[75]](#footnote-75).

Quant à ceux qui entretiennent un bon rapport avec le Coran, ils se répartissent sur différents niveaux de mérite selon ce qu'Allah leur a accordé comme bonne volonté et haute portée d'esprit. Les pieux prédécesseurs revivifiaient leurs cœurs par le Livre d'Allah, aussi bien le jour que la nuit. Ils veillaient toujours à ce que leurs cœurs restent vivants, frais et éveillés en les nourrissant continuellement de nouvelles vertus inspirées du Coran.

Ibn Al-Jawzî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Concernant le temps qu'ils mettaient à lire le Coran en entier, les pieux prédécesseurs ne procédaient pas de la même manière, il y a ceux qui le lisaient en entier une fois toutes les vingt-quatre heures, ceux qui le lisaient même plusieurs fois par jour, ceux qui le lisaient tous les trois jours, ceux qui le lisaient toutes les semaines, d'autres le lisaient tous les mois parce qu'ils prenaient le temps de le méditer et parce qu'ils avaient d'autres occupations comme la propagation du savoir religieux, son apprentissage, l'accomplissement d'autres actes adorations, la recherche des moyens de subsistance, etc.** »

Il a dit ensuite -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- : « **L'essentiel est que l'homme ne doit pas consacrer son temps à la lecture au point de négliger ses autres devoirs et occupations et au point de fatiguer son corps. Il ne doit pas non plus accélérer la récitation au point d'enfreindre les règles de la psalmodie et ne pouvoir suivre les significations des mots** »[[76]](#footnote-76).

La majorité des Gens du savoir soutient que la récitation du Coran de manière parfaite en essayant d'en comprendre le sens, est meilleure qu'une récitation abondante sans réflexion sur le texte. L'interprète par excellence du Coran, Ibn 'Abbâs -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « **Je préfère lire en psalmodiant soigneusement la sourate « La génisse » et la sourate « La Famille de 'Imran » et les méditer que de lire avec une grande rapidité le Coran en entier** ».

L'imâm Az-Zarkashî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Certains savants ont jugé qu'il est réprouvé de lire le Coran en entier en moins de trois jours. Ils ont argué pour cela du hadith suivant : « Ne peut comprendre le sens des versets du Coran celui qui le récite en moins de trois jours »[[77]](#footnote-77).**

**Le plus pertinent -et ce que soutient la majorité des vérificateurs des doctrines et des traditions -al-muhaqqiqûn-- est que cela dépend de l'état de vigueur de l'individu et de sa concentration, car on rapporte que 'Uthmân lisait avec méditation le Coran en entier en une nuit. Il est toutefois réprouvé de faire plus de quarante jours pour le terminer** »[[78]](#footnote-78).

 Si l'homme ne peut pas lire le Coran en entier une fois par mois à cause de ses occupations nombreuses ou de situations contraignantes, il doit au moins le lire une fois tous les six mois, c'est à dire deux fois par an, comme le rapporte Az-Zarkashî de l'imâm Abu-l-Layth -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*-, celui-ci a dit : « **Il convient de lire le Coran en entier deux fois par an si on est incapable de faire plus. Al-Hasan b. Ziyâd rapporte qu'Abû Hanîfa a dit : « Celui qui lit le Coran en entier deux fois par an s'est bel et bien acquitté de son droit, car le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- l'a récité à l'Ange Jibril deux fois au cours de l'année pendant laquelle il est mort** »[[79]](#footnote-79).

Je clôture l'explication de ce moyen d'accès à l'amour d'Allah par un avertissement important : tout ce qui a été dit à propos de la récitation du Coran à l'attention de celui qui récite concerne également l'écoute du Coran à l'attention de celui qui ne sait pas lire, car Allah a promis de faire miséricorde à quiconque écoute attentivement et sereinement le Coran, Il dit - exalté soit-Il- : **« Lorsqu'est récité** **le Coran,** **écoutez-le et observez le silence afin qu'il vous soit fait miséricorde »**[[80]](#footnote-80), c'est-à-dire : « **tendez l'oreille pour l'écouter attentivement afin de comprendre le sens de ses versets et de méditer ses exhortations et observez le silence jusqu'à la fin de la récitation en signe de vénération et de respect pour lui, en vue de jouir de la miséricorde divine qui en est le plus grand fruit** »[[81]](#footnote-81).

La miséricorde est certes le plus grand bienfait du Coran. A l' intérieur de cette miséricorde, il y a plusieurs formes de miséricorde et à côté de ce fruit, il y a d'autres fruits que cite Ibn Al-Qayyim -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- en soulignant que « **Les gens qui méritent de les obtenir sont ceux qui préfèrent l'écoute du Coran à l'écoute des flûtes de satan, l'écoute des versets à l'écoute des vers, l'écoute de la parole du Seigneur de la terre et du ciel à l'écoute des littéraires et des poètes. Celui qui a choisi ce type de samâ' 83 ne manquera jamais d' inspiration qui l'orientera vers un argument, l'éclairera sur une leçon [qui doit être tirée d'un passage du Coran], lui facilitera la mémorisation d'une connaissance, lui fera méditer un verset, le guidera vers une vérité, lui montrera comment réfuter une hérésie -dalâla-, lui fera éviter un égarement, le rendra clairvoyant sur une question qui lui échappait, lui indiquera ce qui est bien pour lui pour qu'il le fasse et ce qui lui est nuisible pour qu'il l'évite, le guidera vers un éclair de clairvoyance, le sortira d'une voie obscure, le dissuadera de suivre une passion, l'incitera à faire un acte pieux, lui ouvrira davantage l'esprit, revivifiera son coeur, lui apportera réconfort, remède, guérison, protection et salut, lui permettra de dissiper une ambiguïté, de mettre en évidence une preuve, d'avérer le Vrai et de dissiper le Faux** »[[82]](#footnote-82).

L'homme peut jouir de toutes ces formes de miséricorde s'il se conforme à la recommandation suivante : « **Celui auquel on récite le Coran doit se considérer comme quelqu'un qui l'entendait directement d'Allah et que c'est à lui qu'Il s’adressait** »[[83]](#footnote-83).

**Source** : Es-tu aimé par Allah ? Dix moyens d'accès à l'Amour d'Allâh.

1. Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 6171) -«fath al-bârî» (10/573)-et Muslim (n° 2639) (4/2032). [↑](#footnote-ref-1)
2. Hadith rapporté par Muslim (n° 2639) (4/2032). [↑](#footnote-ref-2)
3. « Les degrés des itinérants » -madârij as-sâlikîn- d'Ibn Al-Qayyim. Œuvre commentée par Mohammad Hâmid Al-Faqqî (3/6, 7). Ed. Maktabat As-Sunna Al-Mohammadiyya au Caire. [↑](#footnote-ref-3)
4. « majmû" al-fatâwâ » du shaykh de l'Islam Ahmad Ibn Taymiyya. Ed. Ibn Al-Qâsim, t. X, p. 48-49. Dâr Al-Kutub à Riyad. [↑](#footnote-ref-4)
5. «mukhtasaru inhâji-l-qâsidîn » p. 322. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. "Abd Ar-Rahmân b. Qudâma Al Maqdisî. Vérification faite par 'Abd Allah Al-Ansâri. [↑](#footnote-ref-5)
6. Hadith rapporté par Ibn Khuzayma dans « at-tawhîd » (218-219), At-Tabarânî dans « al-mujam al-kabîr » (20/216). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « sahîh At-Tirmidhî » (n° 2582) (3/58). [↑](#footnote-ref-6)
7. « *at-tibyân*  *fi*  *âdâbi hamalati-l-qur'ân* » de l'imâm Muhyi-d-Dîn An-Nawawî, p. 28. Ed. Maktabat Al-Manâr en Jordanie. [↑](#footnote-ref-7)
8. « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 46. [↑](#footnote-ref-8)
9. « *al itqân fi ‘ulûmi-l-qur'ân* » d'Al-Hâfiz Jalâl Ad-Dîn ‘Abd Ar-Rahmân As Suyûtî (1/291). [↑](#footnote-ref-9)
10. « *at-tibyân*  *fi*  *âdâbi hamalati-l-qur'ân* » de l'imâm Muhyi-d-Dîn An-Nawawî, p. 38. Ed. Maktabat Al-Manâr en Jordanie. [↑](#footnote-ref-10)
11. Coran, CXII. [↑](#footnote-ref-11)
12. Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n°7375) – « *fath al-barî* » (13/360) - et Muslim (1/557) (813). [↑](#footnote-ref-12)
13. Tradition rapportée par At-Tabarânî dans « *al-mu’jam al-kabîr* » (n°8658). Dans son ouvrage « *majma’ az-zawâ’id*» (7/165), Al-Haythamî à qualifié les garants qui constituent sa chaîne de dignes de confiance. [↑](#footnote-ref-13)
14. Coran, IV, 82. [↑](#footnote-ref-14)
15. Coran, II, 10. [↑](#footnote-ref-15)
16. Les « Récitateurs » d'Al-Kûfa (Hamza, ‘Âsim et Al-Kisâ'î) lisaient : ***«  yakdhibûn*** » Les autres lisaient « *yukadhdhibûn* » [↑](#footnote-ref-16)
17. *« al jâmi’ li ahkâmi-l-qur'ân »* connu sous le titre *« tafsir Al-Quturbî » d’Abû* ‘Abdallah Mohammad b. Ahmad Al-Ansârî Al-Quturbî (5/290). Ed. *al hay’a-al-misriyya li-l-kitâb* au Caire. [↑](#footnote-ref-17)
18. Sourate 47, verset 24. [↑](#footnote-ref-18)
19. Coran, III, 110. [↑](#footnote-ref-19)
20. Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 5027) -«fath al-bârî » (8/692)-. [↑](#footnote-ref-20)
21. Hadith rapporté par Ibn Mâja dans ses sunan d'après Anas b. Mâlik (radia Allahu ‘anh) (n° 215) (1/78). Al-Albânî le qualifie d'authentique: voir « sahîh sunan Ibn Mâja » Il est également rapporté par Ahmad dans son musnad (3/127-128-242) et Al-Hâkim (1/556). [↑](#footnote-ref-21)
22. Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 5026) -« fath al-bârî » (8/691)- et Muslim (1/558) (n° 815). [↑](#footnote-ref-22)
23. Cette tradition est rapportée par Ad-Dârimî (n° 3319) (2/524). Sa chaîne s'arrête à Abu Umâma Al-Bâhilî -*qu’Allâh l’agrée*-, -mawqûf-, elle ne remonte pas au Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-. [↑](#footnote-ref-23)
24. Coran, XXXVIII, 29. [↑](#footnote-ref-24)
25. « nazmu-d-durari fi tanâsubi-l- 'âyâti wa-s-suwar » de Burhânu-d-Dîn Ibn ‘Umar Al-Buqâ’î (16/2375). Dâr Al-Kitâb Al-Islâmî au Caire. [↑](#footnote-ref-25)
26. Note du traducteur : yatlûna est un verbe à la troisième personne du pluriel dont l'indicatif est talâ. La notion fondamentale exprimée par ce verbe est celle de « suivre » d'où découle une notion plus particulière, celle de dire et plus spécialement encore celle de « lire en psalmodiant » et en réfléchissant sur le texte puisqu'une telle lecture consiste à suivre toutes les nuances phonétiques et toutes les significations. [↑](#footnote-ref-26)
27. Coran, XXXV, 29-30. [↑](#footnote-ref-27)
28. Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (6/531). Ed. Dâr Ash-Sha’b. [↑](#footnote-ref-28)
29. Coran, V, 118. [↑](#footnote-ref-29)
30. Coran, XLV,21. [↑](#footnote-ref-30)
31. Ar-Rabî’ b. Khaytham est l'un des compagnons d'Ibn Mas'ûd (radia Allahu ‘anhum). Celui-ci lui disait : « Chaque fois que je te vois, je me rappelle les adorateurs humbles. Si l'Envoyé d'Allah **(**sallalahu ‘aleyhi wa salam) t'avait vu, il t'aurait aimé » Il est mort en 62 de l'hégire. Voir « al-bidâya wa-n-nihâya » d'Al-Hâfiz b. Kathîr (4/219). [↑](#footnote-ref-31)
32. Coran, XVI, 3. [↑](#footnote-ref-32)
33. Coran, LVI, 58. [↑](#footnote-ref-33)
34. « mukhtasar minhâj al-qâsidîn » p. 47. [↑](#footnote-ref-34)
35. « al-burhânu fi ‘ulûmi-l-qur'ân » de l'imâm Badr Ad-Dîn Mohammad b. ‘Abd Allah Az-Zarkashî. Œuvre vérifiée par Abu-1-Fadl Ibrâhîm (1/471). Dar Ath-Thurât au Caire. [↑](#footnote-ref-35)
36. « jâmi’ al ‘ulûm wa-l-hikam » d'Al-Hâfiz b. Rajab Al-Hanbalî. Oeuvre corrigée et révisée par Shu ‘ayab Al-Arnâ'ût (2/343). Ed. Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth. [↑](#footnote-ref-36)
37. Hadith rapporté par Abu Dâwûd (n° 1464), At-Tirmidhî (n° 2915) (8/117) qui le qualifie d'authentique, du degré canonique de hasan sahîh. Il est également rapporté par Ahmad (2/192), Al-Hâkim (1/522-553). L'imâm Adh-Dhahabî a dit que ce hadith est authentique, toutes ses voies convergent vers ‘Abd Allah Ibn ‘Amr -*qu’Allâh l’agrée*-. Ibn Mâja rapporte un hadith semblable à celui-ci sur l'autorité d'Abû Sa’îd Al-Khudrî -*qu’Allâh l’agrée*- (n° 3780) (2/1242). Dans la chaîne -isnâd- de ce dernier, il y a ‘Atiyya Al­-‘Ufî dont l'autorité est faible –da’îf-, mais Abu Sâlih le tenait également d'Abû Sa'îd comme le rapporte Ibn Abî Shayba dans son musannaf (10/498/10104) dans les mêmes termes que le hadith de 'Abd Allah Ibn Amr. Ce hadith est qualifié d'authentique par Ahmad Shâkir dans son commentaire du musnad [de l'imâm Ahmad] (11/55) et par Al-Albânî dans le sahîh des sunan d'Abû Dâwûd (n° 1300). Voir également son ouvrage « silsilatu-l-ahâdîthi-s-sahîha » (n° 2240). [↑](#footnote-ref-37)
38. Hadith rapporté par Ibn Mâja (n° 3781) (2/1242). Dans «sahîh Ibn Mâja », le shaykh Al-Albânî a dit : « L'autorité canonique de ce hadith n'est pas loin d'être assez-bonne (n° 3048). Il est également rapporté par Ahmad (5/348) et Ad-Dârimî dans ses sunan (2/450). [↑](#footnote-ref-38)
39. Hadith rapporté par Abû Dâwûd (n° 4843) (5/174). Al­Albânî le qualifie d'authentique : voir « sahîh sunan Abû Dâwûd » (n° 4053) (3/918). [↑](#footnote-ref-39)
40. Al-Fudayl Ibn 'Iyyâd est un adorateur, ascète et un grand savant. Il est né à Khurâsân et s'est installé à la Mecque. Il était brigand au début de sa jeunesse mais il s'est repenti à cause d'un verset qu'il a entendu accidentellement, c'était la parole d'Allah : **« Le moment n'est-il pas** **venu pour ceux qui ont la foi de laisser leurs coeurs se remplir d'humilité à l'évocation d'Allah et devant la Vérité qu'Il a révélée ? »** [LVII, 16], question à laquelle il a répondu : « Si ». Il est mort en 187 de l'hégire. Voir « al-bidâya wa-n-nihâya » (10/206). [↑](#footnote-ref-40)
41. « mukhtasaru minhâji l gâsidîn » p. 45. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. 'Abd Ar-Rahman b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par 'Abd Allah Al-Ansârî. [↑](#footnote-ref-41)
42. Coran, XXI, 10. [↑](#footnote-ref-42)
43. Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (5/327). Ed. Dâr Ash-Shàb. [↑](#footnote-ref-43)
44. Coran, XLIII, 44. [↑](#footnote-ref-44)
45. «tafsîr al jalâlayn », p. 599. Ed. Dâr Ar-Rayyân au Caire. [↑](#footnote-ref-45)
46. Hadith rapporté par Muslim (1/559) (n° 269). [↑](#footnote-ref-46)
47. **Note du traducteur :** muftirûn est un nom pluriel, il vient du verbe aftara qui n'a pas ici le sens de rompre le jeûne mais plutôt le sens de ne pas jeûner, ne pas s'abstenir des choses dont il faut s'abstenir pour être en état de jeûne, c'est pourquoi nous l'avons orthographié à l'ancienne : « desjeûner ». [↑](#footnote-ref-47)
48. «safwatu-s-safwa » d'Ibn Al-Jawzî (1./172). [↑](#footnote-ref-48)
49. Coran, III, 73-74. [↑](#footnote-ref-49)
50. «mukhtasar minhâj al-gâsidîn » p. 47 [↑](#footnote-ref-50)
51. « at-tibyân ,fi âdâbi hamalati-l-qur'ân » de l'imâm Muhyi-d-Dîn An- Nawawî, p. 28. Ed. Maktabat Al-Mariât- en Jordanie. [↑](#footnote-ref-51)
52. Coran, X, 58. [↑](#footnote-ref-52)
53. Coran, XVII, 82. [↑](#footnote-ref-53)
54. «al-burhânu fî ‘ulûmi- l-qur'ân » de l'imâm Badr Ad-Din Mohammad b. 'Abd Allah Az-Zarkashî. Œuvre vérifiée par Abu-1-Fadl Ibrâhîm (1/449). Dar Ath-Thurât au Caire. [↑](#footnote-ref-54)
55. Coran, L, 37. [↑](#footnote-ref-55)
56. Coran, XXXVI, 69-70. [↑](#footnote-ref-56)
57. « al fawâ'id » d'Ibn Al-Qayyim, p. 3. [↑](#footnote-ref-57)
58. « zâd al-ma'âd fi hadyi khayri-l-'ibâd » de l'imam Shams Ad-Din Ibn A1-Qayyim Al-Jawziyya. Œuvre vérifiée par Shu'ayb Al-Arnâ’ût et 'Abd Al-Qâdir Al-Arnâ’ût (1/338) Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth. [↑](#footnote-ref-58)
59. **Note du traducteur** : L'état d'impureté mineure est provoqué par un « *hadath* », c'est-à-dire, littéralement, un « accident », une « contingence », ce qui implique que quelque chose est sortie par l'une des voies naturelles entraînant la perte de pureté -*tahâra*-. [↑](#footnote-ref-59)
60. Sourate 9. [↑](#footnote-ref-60)
61. Hadith rapporté par Ibn Mâja (n° 1337) (1/424). Le shaykh Al-Albânî qualifie son autorité de faible dans son ouvrage « *da’îf* Ibn Mâja » (n° 281), p.99. Le hadith suivant suffit pour passer de lui : D'après Jâbir (radia Allahu ‘anh) le Prophète (sallallahu 3aleyhi wa salam) a dit : **« La voix la plus belle dans la récitation du Coran est celle de celui qui lorsque vous l'entendez réciter, vous sentez qu'il craint Allah. »**. Ce hadith est rapporté par Ibn Mâja (n° 1339) (1/425). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « sahîh Ibn Mâja» (n° 1101) (1/2254). [↑](#footnote-ref-61)
62. Coran, LXXIII, 4. [↑](#footnote-ref-62)
63. Hadith rapporté par Abû Dawûd (n° 1455) (2/148). Al-Albani le qualifie d'authentique : voir « *sahîh sunan Abû* Dawûd » (n° 1291) (1/272). Il est également rapporté par At-Tirmidhî (n° 2946) (8/142), Ibn Maja (n° 225) (1/82) et Ahmad dans son *musnad* (2/252) (n° 407). [↑](#footnote-ref-63)
64. Hadith rapporté par Al-Bukharî (n° 7544) -«*fath al-bârî »* (3/527)-. [↑](#footnote-ref-64)
65. Hadith rapporté par Al-Bukharî sans chaîne de rapporteurs *-ta'lîqan‑
\*.* Voir «*fath al-bârî* *»* (13/527). Il est également rapporté par Abû Dawûd (n° 1468) (2/155), An-Nasa'î (n° 1342). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « *sahîh* Ibn Maja » (n° 1103) et *« sahîh al jâmi' »* (n° 3580).\* **Note du traducteur :** dans le *sahîh* d'Al-Bukharî, chaque sous‑chapitre dit *bâb* est précédée d'une *tarjama.* Ces *tarjama-s* orientent en quelque sorte l'interprétation des hadith-s placés sous le titre. Elles sont pour ainsi dire à géométrie variable. Elles peuvent être courtes ou longues. Dans ces *tarjama-s, l'imam* Al-Bukharî met parfois le contenu d'un hadith sans sa chaîne de rapporteurs. C'est ce qu'on appelle *«hadith mu'allaq »* [↑](#footnote-ref-65)
66. Coran, IV, 41. [↑](#footnote-ref-66)
67. Hadith rapporté par Al-Bukharî (n° 5055) -« *fath al-bârî »* (8/717)- et Muslim (n° 800) (1/5511). [↑](#footnote-ref-67)
68. **Note du traducteur :** Le Coran est divisé en trente parties juz'-. Chaque partie -*juz'-* se compose de deux sous-parties appelées «*hizb »* Il y a donc soixante « *hizb »* dans le Coran. [↑](#footnote-ref-68)
69. **Note du traducteur :** Il y a quatorze prosternations dans le Coran, dont deux dans la sourate « Le pèlerinage ». [↑](#footnote-ref-69)
70. Coran, XXV, 30. [↑](#footnote-ref-70)
71. Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (3/306). Ed. Dâr Ash-Sha'b. [↑](#footnote-ref-71)
72. Coran, XXV, verset 30. [↑](#footnote-ref-72)
73. « al-fawâ 'id », p. 82. [↑](#footnote-ref-73)
74. « mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn » p. 46. [↑](#footnote-ref-74)
75. ibid, p. 45. [↑](#footnote-ref-75)
76. ibid, p. 45. [↑](#footnote-ref-76)
77. Hadith rapporté par Abû Dâwûd (n° 1394) (2/116), At-Tirmidhî (n°2950) (8/145), Ibn Mâja (n° 1347) (1/428). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « sahîh Ibn Mâja » (n° 1107) (1/225). [↑](#footnote-ref-77)
78. « al-burhânu fi 'ulûmi-l-qur'ân » (1/471). [↑](#footnote-ref-78)
79. « al-burhânu fi sulâmi-l-qur'ân » (1/471). [↑](#footnote-ref-79)
80. Coran, VII, 204. [↑](#footnote-ref-80)
81. L'ouvrage d'exégèse d'Al-Qâsimî « mahâsinu-t-ta 'wîl » Œuvre vérifiée par Mohammad Fu'âd Al-Bâqî (7/2933). Ed. Dâr Ihyâ' Al­-Kutub Al-'Arabiyya au Caire.
83 Note du traducteur : Le sens du mot samâ' dépend du contexte dans lequel on l'utilise. Dans le contexte sunnite, il désigne tout simplement le « fait d'entendre ou d'écouter », « audition ». Parfois, ce mot désigne la cérémonie soufie que certains ont appelée « concert spirituel » ou « audition mystique, musicale ». Cette deuxième forme de samâ' est blâmable, elle constitue une innovation en matière de religion -bid'a-. Il est question ici du samâ' coranique. [↑](#footnote-ref-81)
82. « Les degrés des itinérants » d'Ibn Al-Qayyim. OEuvre commentée par Hâmid Al-Faqqî (1/485). Ed. As-Sunna Al-Mohammadiyya au Caire. [↑](#footnote-ref-82)
83. « Les degrés des itinérants » d'Ibn Al-Qayyim. (1/504). [↑](#footnote-ref-83)